

Dans la Capitale

De droite et de gauche. M. Woods M. P. de Brockville, était en ville avant hier.

Le poisson était en abondance sur le marché By, ce matin.

Le thermomètre à 11.20 hrs. a. m. marquait 73° à 1.40 hrs. p. m. il marquait 79°.

Le prospectus du collège d'Ottawa est maintenant publié. On peut se le procurer au collège.

M. Téphère Germain, de la maison Beal et frères, de Toronto, est en ville.

L'autel et les bancs du chœur de l'église St Jean Baptiste sont terminés.

M. Champagne, de Hull, est le gardien de l'école St Jean Baptiste pendant l'absence des frères.

Le Lieutenant Colonel Feez, des "Queensland" est au Russell.

On est à charger deux barges de planches, sur la rivière Ottawa, aujourd'hui.

Il y a actuellement 40 malades à l'hôpital général, rue Water. Il n'y a aucun cas grave.

Le Révd Père Forget, qui était allé conduire les élèves à Montréal, est de retour au Collège d'Ottawa.

Le Révd M. Campeau, a annoncé que le pèlerinage cette année serait le dernier d'ici à trois ans.

Les rues et traverses sont en mauvais état, par suite de l'orage récent. Plusieurs journaliers sont à réparer cet état de choses.

Les Révds Pères de l'église de St Jean Baptiste ont acheté quatre statues représentant des anges qui vont servir de bénitiers.

Le Révd P. Fayard, O.M.I., Supérieur du collège d'Ottawa, est parti pour Montréal hier, afin d'assister au conseil des Pères.

Ceux qui désirent acheter du coton blanc à une réduction de 25 pour cent doivent aller chez Pigeon, Pigeon et Cie.

Réduction de 25 pour cent sur le coton blanc chez Pigeon, Pigeon et Cie. Profitez de cette occasion extraordinaire.

Le Révd M. Lamarche, curé des Canadiens de Toronto, est en ville. Il est l'hôte de M. le curé Prud'homme.

Les plus belles photographies chez J. B. Dorton, No. 569, rue Sussex, coin de la rue Rideau.

Les Révds. frères de la doctrine chrétienne sont arrivés hier soir de Longueuil, où a eu lieu leur retraite annuelle.

Le Révd M. Prud'homme est parti pour Montréal. Le Révd P. Jacob, O. M. I. le remplace temporairement.

Le trottoir sur les rues Clarence et St Patrice est dans un très mauvais état, et est très dangereux pour les piétons.

M. Parley M. P. fait actuellement construire un mur en pierres en arrière de sa propriété, rue Wellington.

L'intérieur du vestibule de l'Hôtel Russell que les peintres sont à parachever présente le plus bel aspect.

Les plus belles photographies chez J. B. Dorton, No. 569, rue Sussex, coin de la rue Rideau.

Edouard Corbeil, dont le nom paraissait dans la cour de police hier, n'est pas M. Edouard Corbeil, fils de M. Louis Corbeil.

On a commencé à briquetter la chapelle de la rue Murray. Les travaux sont poussés avec rapidité.

M. Doney, marchand de chaussures, rue Sparks, attire l'attention des passants, par une nouvelle "machine" qu'il a en exposition dans sa vitrine.

M. Ross, de la maison Ross & Cie est parti hier pour un voyage en Europe; pendant son voyage il visitera les villes de Londres, Paris et d'Allemagne.

Une bonne servante trouvera de l'emploi dans une famille canadienne où il n'y a pas d'enfant. S'adresser 201, rue Albert ou à ce bureau.

M. Calixte Paradis, cocher de place, victime de l'accident de samedi, est maintenant complètement rétabli de ses blessures, et vaque à ses occupations.

La date du congé civique n'a pas encore été fixée définitivement. On croit qu'il aura lieu à la même date que l'an dernier, c'est-à-dire vers la mi-août.

Les billets pour le pèlerinage de Ste Anne de Beupré, qui aura lieu mardi prochain, se vendent rapidement. Ce ceux qui désirent s'en procurer se hâtent.

Pour se procurer un excellent lunch et une pension de première classe on pourra mieux s'adresser qu'au No. 30, rue O'Connor, chez Madame Christie Casvy. Bons lits, bonne table, confort général pour tous et prix raisonnable. 4-3m

On a élevé à la Basilique, un autel provisoire à Ste Anne, afin d'inspirer la piété à ceux qui

doivent prendre part au pèlerinage.

Le rouleau à vapeur est aujourd'hui en opération sur la rue Water dont on a commencé à élever le niveau depuis plusieurs semaines.

L'excursion des Gardes, au clair de lune, hier soir, a été très favorisée. La musique était charmante et l'entrain des plus vifs.

Le Révd M. Lamarche, curé de Toronto, a visité le collège d'Ottawa hier; sa visite a été accueillie avec plaisir par les Révds. pères.

M. Pigeon, Pigeon et Cie viennent d'acheter d'une manufacture un grand lot de coton blanc (job) valant 10 cts, qu'ils vendront sous peu à 8 cts la verge. Avis aux intéressés.

M. Pigeon, Pigeon et Cie viennent d'acheter d'une manufacture un grand lot de coton blanc (job) valant 10 cts, qu'ils vendront sous peu à 8 cts la verge. Avis aux intéressés.

Les préparatifs vont bon train pour le grand bazar annuel de l'église St Jean Baptiste qui s'ouvrira le 8 août prochain dans l'ancienne église de la rue Quinn, aux Chaudières.

Les Révds Pères Gauvin et Harnois de Hull, étaient en ville hier, s'occupant de la construction de leur nouvelle église. Les plans qui ont été présentés jusqu'ici n'ont pas été acceptés.

Sa Grandeur Mgr Duhamel sera à Vankleek Hill, dimanche. Le Révd M. Brady, curé du lieu a préparé une grande démonstration en l'honneur du vénérable prélat.

Ainsi qu'on pourra le constater par les annonces que nous publions aujourd'hui, la corporation a décidé la pose de plusieurs trottoirs neufs dans les quartiers Wellington et St Georges.

Il y aura assemblée, des membres du comité de l'Union St Joseph dimanche après-midi à 2 hrs précises afin de discuter des affaires de la plus haute importance.

La société St Vincent de Paul a fait une recette de \$300 avec l'excursion à Ogdenburg, le 4 juillet dernier. Cette somme sera employée à secourir les pauvres.

La pluie tombée ces jours derniers a fait un bien considérable aux grains et aux arbres de toutes sortes à la campagne. Les cultivateurs sont dans la jubilation depuis ce temps.

N'oubliez pas que c'est ce soir qu'aura lieu à la salle du marché du carré Anglaise, la distribution des prix gagnés lors de l'excursion des membres de la fanfare de St Anne. Tout le public y est invité.

On parle favorablement d'une jolie excursion à Papineauville qui aura lieu dimanche le 29 courant. Le départ d'Ottawa aura lieu le samedi soir vers les 10 heures. Un chœur choisi d'habitants chantera une grande messe de circonstance à Papineauville et il y aura pique-nique dans l'après-midi.

L'association des "Rifle Guards" tiendra son concours de tir annuel au "Rideau Rifle Range" samedi, le 28 courant. \$150 en argent seront données à part un grand nombre de prix qui ont été souscrits par des marchands d'Ottawa. On nous promet une journée attrayante pour les sports.

Les ravages causés par la récente forte tempête surtout sur la ligne du chemin de fer Canada Atlantique sont très considérables. Sur presque tout le parcours d'Ottawa à Montréal, les arbres ont été brisés et renversés en tous sens enlevant à la forêt son bel aspect primitif. D'un autre côté les dégâts causés par les feux des bois ont aussi contribué pour une large part à transformer les bocages et les forêts touffues qui bordent cette ligne.

La distribution des prix, gagnés lors de l'excursion des membres de la fanfare de Ste Anne, a été remise à ce soir, dans la salle du marché du carré Anglaise. Plusieurs s'étaient rendus à la salle Ste Anne, mercredi, mais vu le mauvais temps, et l'absence de M. le Grand Vicaire Routhier, cette distribution a été ajournée. Cependant sur l'invitation du président du corps de musique de Ste Anne, l'avocat Adam adressa la parole à l'assemblée, et félicita la fanfare du succès qu'elle remportait partout. M. Adam, quoique pris à l'improviste s'acquitta bien de sa tâche et mérita des applaudissements frénétiques.

Des soumissions seront reçues par le sous-secrétaire jusqu'à 4 heures VENDREDI, le 22 courant, pour l'érection d'une EGLISE EN PIERRE SUR LA RUE CUMBERLAND.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque "accepté" égal à cinq pour cent du montant qui y est inscrit, payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics. Ce chèque sera confisqué si la soumissionnaire refuse de signer le contrat, après notification, ou s'il n'exécute pas les travaux entrepris; il sera remis, si la soumission n'est pas acceptée.

Le Ministre ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre, A. GIBBELL, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 14 juillet, 1888

Aux Entrepreneurs de Ponts

Le Sous-secrétaire jusqu'à mercredi, le 1er août 1888, a mérité des soumissions pour la superstructure (fer ou acier) du pont de la rue St Patrice.

Les plans et spécifications pourront être vus au bureau de l'ingénieur de la Cité d'Ottawa, 107, rue St Patrice.

EDOUARD E. PERRAULT, Ingénieur de la Cité.

Bureau de l'ingénieur de la Cité, 107, rue St Patrice, Ottawa, 10 juillet, 1888.

Canadian Bank of Commerce.

AFFAIRES GÉNÉRALES DE BANQUE.

DEPARTEMENT D'ÉPARGNES.

Travaux sur la Colombie Anglaise et San Francisco.

SCRIPTS des Territoires du Nord-Ouest.

R. GILL, Secrétaire.

107-3f

117 rue Albert

117 rue Albert

117 rue Albert

117 rue Albert

117 rue Albert

117 rue Albert

117 rue Albert

117 rue Albert

117 rue Albert

117 rue Albert

117 rue Albert

117 rue Albert

117 rue Albert

117 rue Albert

117 rue Albert

117 rue Albert

117 rue Albert

117 rue Albert

Améliorations Locales.

Construction d'un trottoir sur la rue ci-dessous mentionnée, dans le quartier Wellington, dans la Cité d'Ottawa.

Avis est par le présent donné que le conseil de la municipalité de la cité d'Ottawa passera, conformément aux dispositions de l'acte municipal refondu, des règlements en vue de la construction d'un trottoir des dimensions suivantes, dans la rue ci-dessous désignée, savoir: Un trottoir en madriers de six pieds de longueur sur trois pouces d'épaisseur, posés de travers, sur le côté est de la rue Lyon, entre les rues Albert et Maria, dans le quartier Wellington, et pour en réparer et élever le coût sur les propriétés foncières, qui en bénéficieront, étant

Lot 18, rue Albert sud; Lot 18, rue Slater nord; Lot 18, rue Slater sud; Lot 18, rue Maria nord.

A moins qu'une majorité des propriétaires de ces biens-fonds, représentant au moins une moitié en valeur des terrains, non compris les améliorations, ne présentent au dit conseil de la municipalité de la Cité d'Ottawa une pétition contre la cotisation projetée, dans le délai d'un mois après publication du présent avis, laquelle sera faite le 27e jour de juillet A.D. 1888.

Le coût évalué du dit ouvrage est \$254.00, dont la somme de \$145.83 devra être taxée sur les propriétés, qui en bénéficieront immédiatement, et la somme de \$108.17 sera payée par la municipalité pour sa part.

W. P. LETT, Greffier de la Cité.

Ottawa, 20 juillet, 1888.

Améliorations Locales.

Construction d'un trottoir sur la rue ci-dessous mentionnée, dans le quartier Wellington, dans la Cité d'Ottawa.

Avis est par le présent donné que le conseil de la municipalité de la cité d'Ottawa passera, conformément aux dispositions de l'acte municipal refondu, des règlements en vue de la construction d'un trottoir des dimensions suivantes, dans la rue ci-dessous désignée, savoir: Un trottoir en madriers de six pieds de longueur et trois pouces d'épaisseur posés de travers, sur le côté Est de la rue Metcalfe, entre les rues Lisgar et Gilmour, dans le quartier Wellington, et pour en réparer et élever le coût sur les propriétés foncières qui en bénéficieront étant le

Lot 50, rue Lisgar sud; Lot 50, rue Cooper nord; Lot 50, rue Cooper sud; Lot 51, rue Somerset nord; Lot 51, rue Somerset sud; Lots 1, 2, 3, 4, rue Metcalfe Est.

A moins qu'une majorité des propriétaires de ces biens-fonds, représentant au moins une moitié en valeur des terrains, non compris les améliorations, ne présentent au dit conseil de la municipalité de la Cité d'Ottawa une pétition contre la cotisation projetée, dans le délai d'un mois après publication du présent avis, laquelle sera faite le 27e jour de juillet, A.D. 1888.

Le coût évalué du dit ouvrage est \$522.00, dont la somme de \$323.04 devra être taxée sur les propriétés, qui en bénéficieront immédiatement et la somme de \$198.96 sera payée par la municipalité pour sa part.

W. P. LETT, Greffier de la Cité.

Ottawa, 20 juillet, 1888.

Améliorations Locales.

Construction d'un trottoir sur la rue ci-dessous mentionnée, dans le quartier Wellington, dans la Cité d'Ottawa.

Avis est par le présent donné que le conseil de la municipalité de la cité d'Ottawa passera, conformément aux dispositions de l'acte municipal refondu, des règlements en vue de la construction d'un trottoir des dimensions suivantes, dans la rue ci-dessous désignée, savoir: Un trottoir en madriers de huit pieds de longueur sur trois pouces d'épaisseur, posés de travers, sur le côté Est de la rue Metcalfe, depuis le côté nord de la rue Maria jusqu'à en dedans de soixante pieds de la rue Slater sud, dans le quartier Wellington et pour en réparer et élever le coût sur les propriétés foncières, qui en bénéficieront, savoir la partie du lot 52, rue Slater sud et le lot 2, rue Maria nord.

A moins qu'une majorité des propriétaires de ces biens-fonds, représentant au moins une moitié en valeur des terrains, non compris les améliorations, ne présentent au dit conseil de la municipalité de la Cité d'Ottawa une pétition contre la cotisation projetée, dans le délai d'un mois après publication du présent avis, laquelle sera faite le 27e jour de juillet A.D. 1888.

Le coût évalué du dit ouvrage est \$200.00, dont la somme de \$141.52 devra être taxée sur les propriétés, qui en bénéficieront immédiatement, et la somme de \$58.48 sera payée par la municipalité pour sa part.

W. P. LETT, Greffier de la Cité.

Ottawa, 20 juillet, 1888.

Améliorations Locales.

Construction d'un trottoir sur la rue ci-dessous mentionnée, dans le quartier Wellington, dans la Cité d'Ottawa.

Avis est par le présent donné que le conseil de la municipalité de la cité d'Ottawa passera, conformément aux dispositions de l'acte municipal refondu, des règlements en vue de la construction d'un trottoir des dimensions suivantes, dans la rue ci-dessous désignée, savoir: Un trottoir en madriers de huit pieds de longueur sur trois pouces d'épaisseur, posés de travers, sur le côté Est de la rue Metcalfe, depuis le côté nord de la rue Maria jusqu'à en dedans de soixante pieds de la rue Slater sud, dans le quartier Wellington et pour en réparer et élever le coût sur les propriétés foncières, qui en bénéficieront, savoir la partie du lot 52, rue Slater sud et le lot 2, rue Maria nord.

A moins qu'une majorité des propriétaires de ces biens-fonds, représentant au moins une moitié en valeur des terrains, non compris les améliorations, ne présentent au dit conseil de la municipalité de la Cité d'Ottawa une pétition contre la cotisation projetée, dans le délai d'un mois après publication du présent avis, laquelle sera faite le 27e jour de juillet A.D. 1888.

Le coût évalué du dit ouvrage est \$200.00, dont la somme de \$141.52 devra être taxée sur les propriétés, qui en bénéficieront immédiatement, et la somme de \$58.48 sera payée par la municipalité pour sa part.

W. P. LETT, Greffier de la Cité.

Ottawa, 20 juillet, 1888.

Améliorations Locales.

Construction d'un trottoir sur la rue ci-dessous mentionnée, dans le quartier Wellington, dans la Cité d'Ottawa.

Avis est par le présent donné que le conseil de la municipalité de la cité d'Ottawa passera, conformément aux dispositions de l'acte municipal refondu, des règlements en vue de la construction d'un trottoir des dimensions suivantes, dans la rue ci-dessous désignée, savoir: Un trottoir en madriers de huit pieds de longueur sur trois pouces d'épaisseur, posés de travers, sur le côté Est de la rue Metcalfe, depuis le côté nord de la rue Maria jusqu'à en dedans de soixante pieds de la rue Slater sud, dans le quartier Wellington et pour en réparer et élever le coût sur les propriétés foncières, qui en bénéficieront, savoir la partie du lot 52, rue Slater sud et le lot 2, rue Maria nord.

A moins qu'une majorité des propriétaires de ces biens-fonds, représentant au moins une moitié en valeur des terrains, non compris les améliorations, ne présentent au dit conseil de la municipalité de la Cité d'Ottawa une pétition contre la cotisation projetée, dans le délai d'un mois après publication du présent avis, laquelle sera faite le 27e jour de juillet A.D. 1888.

Le coût évalué du dit ouvrage est \$200.00, dont la somme de \$141.52 devra être taxée sur les propriétés, qui en bénéficieront immédiatement, et la somme de \$58.48 sera payée par la municipalité pour sa part.

W. P. LETT, Greffier de la Cité.

Ottawa, 20 juillet, 1888.

Améliorations Locales.

Construction d'un trottoir sur la rue ci-dessous mentionnée, dans le quartier Wellington, dans la Cité d'Ottawa.

Avis est par le présent donné que le conseil de la municipalité de la cité d'Ottawa passera, conformément aux dispositions de l'acte municipal refondu, des règlements en vue de la construction d'un trottoir des dimensions suivantes, dans la rue ci-dessous désignée, savoir: Un trottoir en madriers de huit pieds de longueur sur trois pouces d'épaisseur, posés de travers, sur le côté Est de la rue Metcalfe, depuis le côté nord de la rue Maria jusqu'à en dedans de soixante pieds de la rue Slater sud, dans le quartier Wellington et pour en réparer et élever le coût sur les propriétés foncières, qui en bénéficieront, savoir la partie du lot 52, rue Slater sud et le lot 2, rue Maria nord.

A moins qu'une majorité des propriétaires de ces biens-fonds, représentant au moins une moitié en valeur des terrains, non compris les améliorations, ne présentent au dit conseil de la municipalité de la Cité d'Ottawa une pétition contre la cotisation projetée, dans le délai d'un mois après publication du présent avis, laquelle sera faite le 27e jour de juillet A.D. 1888.

Le coût évalué du dit ouvrage est \$200.00, dont la somme de \$141.52 devra être taxée sur les propriétés, qui en bénéficieront immédiatement, et la somme de \$58.48 sera payée par la municipalité pour sa part.

W. P. LETT, Greffier de la Cité.

Ottawa, 20 juillet, 1888.

Améliorations Locales.

Construction d'un trottoir sur la rue ci-dessous mentionnée, dans le quartier Wellington, dans la Cité d'Ottawa.

Avis est par le présent donné que le conseil de la municipalité de la cité d'Ottawa passera, conformément aux dispositions de l'acte municipal refondu, des règlements en vue de la construction d'un trottoir des dimensions suivantes, dans la rue ci-dessous désignée, savoir: Un trottoir en madriers de huit pieds de longueur sur trois pouces d'épaisseur, posés de travers, sur le côté Est de la rue Metcalfe, depuis le côté nord de la rue Maria jusqu'à en dedans de soixante pieds de la rue Slater sud, dans le quartier Wellington et pour en réparer et élever le coût sur les propriétés foncières, qui en bénéficieront, savoir la partie du lot 52, rue Slater sud et le lot 2, rue Maria nord.

A moins qu'une majorité des propriétaires de ces biens-fonds, représentant au moins une moitié en valeur des terrains, non compris les améliorations, ne présentent au dit conseil de la municipalité de la Cité d'Ottawa une pétition contre la cotisation projetée, dans le délai d'un mois après publication du présent avis, laquelle sera faite le 27e jour de juillet A.D. 1888.

Le coût évalué du dit ouvrage est \$200.00, dont la somme de \$141.52 devra être taxée sur les propriétés, qui en bénéficieront immédiatement, et la somme de \$58.48 sera payée par la municipalité pour sa part.

W. P. LETT, Greffier de la Cité.

Ottawa, 20 juillet, 1888.

Améliorations Locales.

Construction d'un trottoir sur la rue ci-dessous mentionnée, dans le quartier Wellington, dans la Cité d'Ottawa.

Améliorations Locales.

Construction d'un trottoir sur la rue ci-dessous mentionnée, dans le quartier Wellington, dans la Cité d'Ottawa.

Avis est par le présent donné que le conseil de la municipalité de la cité d'Ottawa passera, conformément aux dispositions de l'acte municipal refondu, des règlements en vue de la construction d'un trottoir des dimensions suivantes, dans la rue ci-dessous désignée, savoir: Un trottoir en madriers de six pieds de longueur sur trois pouces d'épaisseur, posés de travers, sur le côté est de la rue Lyon, entre les rues Albert et Maria, dans le quartier Wellington, et pour en réparer et élever le coût sur les propriétés foncières, qui en bénéficieront, étant

Lot 18, rue Albert sud; Lot 18, rue Slater nord; Lot 18, rue Slater sud; Lot 18, rue Maria nord.

A moins qu'une majorité des propriétaires de ces biens-fonds, représentant au moins une moitié en valeur des terrains, non compris les améliorations, ne présentent au dit conseil de la municipalité de la Cité d'Ottawa une pétition contre la cotisation projetée, dans le délai d'un mois après publication du présent avis, laquelle sera faite le 27e jour de juillet A.D. 1888.

Le coût évalué du dit ouvrage est \$254.00, dont la somme de \$145.83 devra être taxée sur les propriétés, qui en bénéficieront immédiatement, et la somme de \$108.17 sera payée par la municipalité pour sa part.

W. P. LETT, Greffier de la Cité.

Ottawa, 20 juillet, 1888.

Améliorations Locales.

Construction d'un trottoir sur la rue ci-dessous mentionnée, dans le quartier St George, dans la Cité d'Ottawa.

Avis est par le présent donné que le conseil de la municipalité de la cité d'Ottawa passera, conformément aux dispositions de l'acte municipal refondu, des règlements en vue de la construction d'un trottoir des dimensions suivantes, dans la rue ci-dessous désignée, savoir: Un trottoir en madriers de six pieds de longueur sur trois pouces d'épaisseur, posés de travers, sur le côté est de la rue Chapel, entre les rues Théodore et Wilbrod, dans le quartier St George, et pour en réparer et élever le coût sur les propriétés foncières, qui en bénéficieront, savoir la partie du lot 31, rue Théodore nord.

A moins qu'une majorité des propriétaires de ces biens-fonds, représentant au moins une moitié en valeur des terrains, non compris les améliorations, ne présentent au dit conseil de la municipalité de la Cité d'Ottawa une pétition contre la cotisation projetée, dans le délai d'un mois après publication du présent avis, laquelle sera faite le 27e jour de juillet A.D. 1888.

Le coût évalué du dit ouvrage est \$200.00, dont la somme de \$141.52 devra être taxée sur les propriétés, qui en bénéficieront immédiatement, et la somme de \$58.48 sera payée par la municipalité pour sa part.

W. P. LETT, Greffier de la Cité.

Ottawa, 20 juillet, 1888.

Améliorations Locales.

Construction d'un trottoir sur la rue ci-dessous mentionnée, dans le quartier St George, dans la Cité d'Ottawa.

Avis est par le présent donné que le conseil de la municipalité de la cité d'Ottawa passera, conformément aux dispositions de l'acte municipal refondu, des règlements en vue de la construction d'un trottoir des dimensions suivantes, dans la rue ci-dessous désignée, savoir: Un trottoir en madriers de six pieds de longueur sur trois pouces d'épaisseur, posés de travers, sur le côté est de la rue Chapel, entre les rues Théodore et Wilbrod, dans le quartier St George, et pour en réparer et élever le coût sur les propriétés foncières, qui en bénéficieront, savoir la partie du lot 31, rue Théodore nord.

A moins qu'une majorité des propriétaires de ces biens-fonds, représentant au moins une moitié en valeur des terrains, non compris les améliorations, ne présentent au dit conseil de la municipalité de la Cité d'Ottawa une pétition contre la cotisation projetée, dans le délai d'un mois après publication du présent avis, laquelle sera faite le 27e jour de juillet A.D. 1888.

Le coût évalué du dit ouvrage est \$200.00, dont la somme de \$141.52 devra être taxée sur les propriétés, qui en bénéficieront immédiatement, et la somme de \$58.48 sera payée par la municipalité pour sa part.

W. P. LETT, Greffier de la Cité.

Ottawa, 20 juillet, 1888.

Améliorations Locales.

Construction d'un trottoir sur la rue ci-dessous mentionnée, dans le quartier St George, dans la Cité d'Ottawa.

Avis est par le présent donné que le conseil de la municipalité de la cité d'Ottawa passera, conformément aux dispositions de l'acte municipal refondu, des règlements en vue de la construction d'un trottoir des dimensions suivantes, dans la rue ci-dessous désignée, savoir: Un trottoir en madriers de six pieds de longueur sur trois pouces d'épaisseur, posés de travers, sur le côté est de la rue Chapel, entre les rues Théodore et Wilbrod, dans le quartier St George, et pour en réparer et élever le coût sur les propriétés foncières, qui en bénéficieront, savoir la partie du lot 31, rue Théodore nord.

A moins qu'une majorité des propriétaires de ces biens-fonds, représentant au moins une moitié en valeur des terrains, non compris les améliorations, ne présentent au dit conseil de la municipalité de la Cité d'Ottawa une pétition contre la cotisation projetée, dans le délai d'un mois après publication du présent avis, laquelle sera faite le 27e jour de juillet A.D. 1888.

Le coût évalué du dit ouvrage est \$200.00, dont la somme de \$141.52 devra être taxée sur les propriétés, qui en bénéficieront immédiatement, et la somme de \$58.4